



MOT DU PRÉSIDENT

L'Association de la Protection de l'Environnement du Lac Caribou (APELC) aura six (6) ans ce mois-ci. Les membres du Conseil général sont Louise Brault, Nathalie Rico, Benoît Leblanc, Jean Lemoine, Alain Leroux, Denis Mayers et moi-même.

Comme vous le savez sûrement, en novembre dernier, nous avons eu la mauvaise surprise de noter la présence d'algues bleu-vert. Le tout fut confirmé par des analyses du Ministère du Développement Durable, des Parcs et de l'Environnement (MDDEP). Il s'agissait de cyanobactéries de type toxique. Le développement de ces algues peut être restreint et même arrêté à force d'efforts individuels et collectifs.

MOYENS À PRENDRE

1. cesser la coupe de tout végétal dans la bande riveraine: 15 mètres, et plus selon la pente
2. revégétaliser au moins les cinq (5) premiers mètres de la bande riveraine
3. limiter et faire cesser l'érosion du sol vers les ruisseaux et le lac
4. posséder/entretenir des systèmes performants d'eaux usées.

La majorité des gens font des efforts louables en vue de la protection de notre lac. Certains résistent encore et ne veulent rien entendre, malgré les informations transmises par l'APELC et les interventions de nos deux municipalités. Après les réels efforts de sensibilisation faits par nos deux municipalités, j'espère qu'elles seront très à l'aise de prendre action contre les délinquants.

EAUX USÉES

Vous avez certainement remarqué que 90% du sol naturel autour du lac est surtout composé de roches de

tout format et d'un sable limoneux et glaiseux plutôt imperméable. Donc, il est très probable que les eaux usées peu filtrées prennent la direction du lac.

Dans l'ordre, les puisards, surtout s'ils sont anciens, sont les plus à risque. Suivent les puits absorbants et les systèmes conventionnels de champs d'épuration. Ces dernières années, des systèmes sophistiqués de traitement d'eaux usées sont apparus et pour la majorité des terrains du lac, seuls ces systèmes seront acceptés. Au moins trois de ceux-ci sont approuvés par le Ministère (MDDEP), soit "Écoflo", "Bionest" et "Enviroseptic". L'eau peut être filtrée à l'aide de mousse de tourbe où des bactéries transforment les polluants, avant que l'eau soit retournée dans le sol. L'autre possibilité est le réservoir scellé en bon état qui devrait recevoir et garder les eaux usées jusqu'à sa vidange.

Il y a des propriétaires qui devront prendre les mesures nécessaires pour renouveler leur système, surtout s'il s'agit de puisard. Il en va de la salubrité de notre lac, certains consomment cette eau.

Nous vous rappelons que si un groupe de personnes utilisent vos installations septiques, même pour une seule journée, cela peut être très difficile pour votre système d'eaux usées. Cette surutilisation, même pour un court laps de temps, pourrait être la cause de dommages permanents à votre système.

ALGUES BLEU-VERT

Si des algues bleu-vert ou ce que vous pensez en être sont aperçues, n'hésitez pas à nous contacter. Nous validerons l'information et communiquerons avec le Ministère

(MDDEP). Cependant, il y a au début de l'été du pollen de sapin baumier, petite poussière très fine et jaune, qui flotte souvent près des rivages; à ne pas confondre. Les algues bleu-vert ressemblent à une espèce de crème de brocoli plutôt verdâtre. Le fait de toucher ou consommer l'eau contenant des algues bleu-vert peut être nocif pour votre santé.

DIVERS

Il est toujours essentiel de prendre soin de désinfecter les embarcations ou autres équipements que vous ou vos invités mettez sur le lac, dans le cas où ces items ont été sur d'autres plans d'eau.

PLANIFICATION

Enfin, l'APELC prendra plusieurs échantillonnages d'eau durant l'été et les fera analyser pour relever la teneur en phosphore et en coliformes fécaux s'il y a lieu. Une biologiste de St-Faustin-Lac-Carré doit aussi faire des expertises plus poussées. Les deux municipalités feront aussi des inspections des bandes riveraines et des systèmes d'eaux usées.

En terminant, rappelons qu'il faut persister dans les efforts que nous faisons. Notre lac vieillissant a bien besoin de notre travail pour se stabiliser.



Jean-Pierre Dumaine

Contenu du Journal:

Présence d'algues bleu-vert sur le lac	2
Calendrier des activités 2009	
Témoignage d'un résident de toujours	3
Les bonnes adresses à consulter	
Restauration de la bande riveraine	4-5
Le Monde municipal	6
Pêche et ensemencement été 2009	7
Membres APELC	8

Présence d'algues bleu-vert sur les rives de notre lac

Des fleurs d'eau d'algues bleu-vert ont été observées au mois de novembre l'an dernier. Des analyses d'eau prélevées dans la fleur d'eau indiquent qu'elles étaient composées en quantité importante de cyanobactéries à potentiel toxique. Compte tenu de cet épisode, il y a lieu d'être vigilant et de signaler, à la Direction régionale du ministère du Développement durable, des Parcs et de l'Environnement (MDDEP) au (450) 433-2220, toute présence de fleur d'eau, même si elle disparaît. Elle peut se déplacer sous l'eau et réapparaître plus tard dans la journée ou le lendemain. Les algues bleu-vert ont l'aspect d'un déversement de peinture, d'un potage au brocoli ou d'un mélange de fines particules ou de filaments très courts. Près du rivage, les fleurs d'eau s'accumulent sous forme d'écume.

En présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert, vous devez éviter le contact avec celle-ci ou à proximité de celle-ci. Éloignez les enfants des secteurs touchés et ne laissez pas votre animal domestique jouer ou boire dans cette eau. Dans les autres secteurs qui ne sont pas atteints, vous pouvez sans problème vous baigner.

Si une fleur d'eau se trouve à proximité de votre prise d'eau, vous devez éviter d'utiliser cette eau pour boire, préparer des boissons ou des glaçons et pour préparer ou cuire des aliments. À noter que bouillir l'eau n'élimine pas les toxines. Vous pouvez utiliser l'eau pour votre hygiène personnelle, sauf si elle présente une couleur ou une odeur inhabituelle.

Comme élément encourageant, on peut mentionner qu'en consultant les rapports de signalement de fleurs d'eau, on constate que pour plusieurs lacs, elles n'apparaissent pas de façon récurrente d'une année à l'autre.

Finalement, il y a plusieurs facteurs qui causent sa prolifération. Certains sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, tels que la température de l'eau, l'ensoleillement et bien d'autres encore inconnus. Par contre, il existe des facteurs sur lesquels on peut agir et qui sont essentiels à sa prolifération : c'est le cas de la quantité de phosphore qui est rejetée dans notre lac.

Il faut donc éviter l'utilisation d'engrais chimique ou naturel, il faut aussi éviter que des particules de sols organiques soient entraînées dans le lac via les fossés et les cours d'eau ou par les eaux de ruissellement des terrains riverains.

Les installations septiques sont aussi une source importante de phosphore. Les eaux usées infiltrées dans le sol finissent par atteindre le lac via l'écoulement des eaux souterraines. Selon la disposition de l'installation septique telle que sa distance par rapport au lac, les caractéristiques de sol et le type de végétation, le phosphore sera plus ou moins absorbé par le terrain situé entre l'installation septique et le lac. Donc, il faut éviter de surcharger nos installations septiques et d'utiliser des savons qui contiennent du phosphore. Il faut reboiser nos rives et surtout corriger nos installations septiques qui contribuent le plus au rejet de phosphore dans le lac.

Pour plus d'information, consultez le site Web du MDDEP au www.mddep.gouv.qc.ca

Calendrier des activités été 2009

Samedi 15 Août 2009 Assemblée générale des membres

Au Pavillon du Centre Touristique et Éducatif des Laurentides, 5000 Chemin du lac Caribou

9h30 Inscription, cotisations, jus café et brioches

10h00 Assemblée

MIDI Clôture de la réunion et apportez votre **Pique-nique!**

Témoignage d'un résident de toujours

par Jean Lemoine

J'habite le Lac Caribou depuis que je suis enfant. Dans les années '70, il y avait au lac de nombreux moteurs à essence, y compris des « soixante-cinq forces » pour faire du ski nautique. À l'époque, c'était tout à fait normal et, comme un peu tout le monde, je n'aurais jamais imaginé un lac sans moteur.

Au cours des années, ma sensibilité a évolué sur cette question. Comme beaucoup d'entre vous, j'en suis venu à souhaiter que les moteurs diminuent et disparaissent sur un petit lac comme le nôtre. Pour dire vrai, j'ai longtemps pensé que cela n'arriverait jamais chez nous, car même si je constatais que les moteurs devenaient moins nombreux au fil du temps, j'ai longtemps eu l'impression que notre statut de lac appartenant à deux municipalités rendrait tout changement sur cette question trop compliqué.

L'APELC, sous le leadership de Diane Lachaine, a prouvé que j'avais tort. Ce qui m'a le plus surpris a certainement été de voir à quel point cette question a permis aux résidents du lac de discuter et de débattre des enjeux qui les concernent pour cheminer ensemble vers une décision collective prise dans l'intérêt commun et de chacun. Même si ce n'est qu'en avril 2008 que le statut officiel du lac a changé par l'adoption d'un décret, tout le monde a pu constater que très vite après le résultat du vote il y a maintenant trois ans, l'ensemble des résidents se sont ralliés et que les moteurs avaient à toutes fins pratiques disparus. Le débat, la discussion raisonnée et la décision collective sont, très certainement, le meilleur moyen de faire progresser les choses.

L'amélioration de notre qualité de vie et le soin collectif que nous devons apporter à notre lac me convainquent que l'APELC conserve encore aujourd'hui toute sa raison d'être. Nous avons tous un rôle à jouer pour rendre le lac plus agréable pour nous comme pour nos enfants. Que ce soit pour la revitalisation des berges, l'ensemencement du lac ou la conformité des installations septiques, nous avons tous à gagner à prendre soin de ce bijou que nous partageons.

Pour ma part, je vois dans l'APELC le meilleur moyen de débattre de la question de la pollution lumineuse. Sur cette question comme sur d'autres, les sensibilités et les mentalités changent. Grâce à l'équipe de l'observatoire du Mont Mégantic, le Québec est en passe de devenir un leader mondial dans la maîtrise de la pollution lumineuse. Quant au Lac Caribou, n'y vient-on pas pour se rapprocher de la nature et pour s'éloigner des lumières de la ville. Est-il nécessaire la nuit d'avoir des « spots » sur le lac ou sur les terrains avoisinants? La réponse est non et d'ailleurs le règlement municipal sur les nuisances l'interdit clairement. Mais ce n'est pas de l'application du règlement municipal qu'il s'agit ici. Il s'agit plutôt de se demander collectivement, comme cela a été le cas pour la question des moteurs, comment nous voulons vivre ensemble au Lac Caribou. Soyez certains que je suis le dernier à souhaiter que tout le monde pense la même chose sur tous les sujets ou à vouloir dire à mon voisin comment vivre sa vie. Mais je crois qu'un dialogue serein dans le respect mutuel est la clé pour mieux vivre ensemble. Oui, je suis convaincu que l'APELC a un rôle à jouer, car nous savons tous que nous avons avec le Lac Caribou un joyau qu'il faut protéger et respecter.

Les bonnes adresses à consulter:

www.apelc.net Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou
www.municipalite.stfaustin.qc.ca Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
municipalite.montcalm.qc.ca Municipalité de Montcalm
www.pepiniererustique.com/plantes-sous-bois La Pépinière rustique a pour mission de produire des végétaux indigènes et d'offrir des solutions pour la restauration des rivages.
www.rappel.qc.ca regroupement des associations
www.mddep.gouv.qc.ca Ministère développement durable Environnement et Parcs
email : info@mddep.gouv.qc.ca Tel : (418) 521-3830 1-800-561-1616 (sans frais)
www.mrmf.gouv.qc.ca/faune/index.jsp Ministère des Ressources naturelles et Faune Québec
www.rai-sflc.org regroupement des associations de lacs de Saint-Faustin-Lac-Carré
www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/depliant/parasites_anomalies_poisson
www.fapel.org FAPEL www.mrclaurentides.qc.ca MRC des Laurentides
www.naturequebec.org Nature Québec/UQCN www.eausecours.org Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Restauration de la bande de protection riveraine

Il fut un temps où il était de mise de transposer le modèle urbain au bord du lac. Il est maintenant reconnu par les autorités que ce modèle d'aménagement (déboisement, pelouse, mur de pierre, ensablement) représente une menace pour la santé des lacs et la qualité de l'eau. Envahissement par les plantes aquatiques, algues et cyanobactéries en sont quelques signes. Plusieurs gestes peuvent être posés pour préserver les plans d'eau. Le maintien ou la restauration d'une bande de protection riveraine compte parmi les moyens les plus efficaces.

Qu'est-ce que la bande de protection riveraine? Selon les règlements municipaux, la bande de protection riveraine s'étend sur une distance de 10 à 15 mètres à partir de la limite des hautes eaux, ceinturant ainsi le plan d'eau dans son pourtour. Il s'agit d'un espace où la végétation doit être conservée à son état naturel. Il est possible d'y aménager un accès au lac pouvant aller jusqu'à 5 mètres de large, selon le degré de la pente.

Pourquoi préserver la végétation? Les lacs sont des milieux de vie en évolution. Il s'agit d'un processus de vieillissement que l'on nomme eutrophisation. Un lac à l'état jeune possède des eaux limpides et pauvres en éléments nutritifs. Avec le temps, les eaux de ruissellement transportent des particules de sol qui s'accumulent au fond du lac et des éléments nutritifs (dont le phosphore). Cette accumulation contribue au vieillissement du plan d'eau et favorise la croissance des algues, plantes aquatiques et cyanobactéries. Il s'agit là d'un phénomène tout à fait naturel qui est cependant fortement accéléré par certaines interventions humaines.

Les principaux rôles de la végétation :

- **Filtre contre la pollution** : la végétation capte une partie des sédiments et des éléments nutritifs (dont le phosphore) transportés par les eaux de ruissellement avant qu'ils n'atteignent le lac.
- **Rempart contre l'érosion** : les racines forment un bouclier très efficace contre l'érosion, prévenant ainsi la perte de terrain et l'envasement du fond du lac. Le feuillage joue aussi un rôle important en amortissant l'impact de la pluie.
- **Une ombre rafraîchissante** : une température plus fraîche limite la prolifération des algues et plantes aquatiques.
- **Habitat pour la faune**: de nombreuses espèces animales dépendent d'un milieu naturel pour leur survie (canards, poissons, etc.)

Comment recréer une bande riveraine?

• **Cessez de tondre la pelouse**

• **Plantez des végétaux indigènes typiques du milieu riverain** : La bande de protection riveraine n'est pas un jardin, ni une nouvelle plate-bande. C'est un espace qui doit se rapprocher le plus possible du milieu naturel. Les plantes exotiques et horticoles n'ont pas leur place dans ce type d'aménagement. Que vous utilisiez des plants jeunes ou matures, l'important est de choisir selon les critères suivants :

- Espèces indigènes et typiques du milieu riverain
- Ensoleillement
- Type de sol (degré d'humidité et composition)

Comment planter?

La plantation se fait directement à travers la pelouse, sans aucun ajout de fertilisant ou os moulu. Si le sol est de très mauvaise qualité (sable pur ou gravier), il suffit simplement d'ajouter une ou deux pelletées de terre dans le trou de plantation.

Quel est le choix de végétaux disponibles? Il existe de nombreuses espèces appropriées disponibles sur le marché. Elles sont à la fois esthétiques et efficaces. Pour des suggestions, voir la prochaine page ou visitez: www.pepiniererustique.com

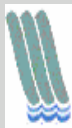
Un entretien des plantations est-il nécessaire? La règle d'or en milieu riverain est « Plantez et regardez pousser ». Toute forme d'entretien est à proscrire, à l'exception de l'arrosage des plants quelques semaines suivant la plantation.

Que faire avec les murs de pierre? Les murs existants doivent être laissés en place. L'important est de les recouvrir le mieux possible avec des arbustes ou une vigne, pour éviter l'effet de réchauffement des eaux de surface. Dans le cas où le mur s'est effondré, le talus sera stabilisé à l'aide d'un géotextile biodégradable et des végétaux appropriés. L'intervention d'un professionnel expérimenté est nécessaire pour cette étape.

Quelques exemples de végétaux pour la restauration des berges :

Arbustes	Hauteur (mètre)	Largeur (mètre)	Exposition	Sol
Aronia melanocarpa - Aronie à fruits noirs - Black Chokeberry Floraison blanche au printemps. Fruits noirs en automne, comestibles et attirant les oiseaux. Coloration automnale rouge.	1,2	0,90	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Cornus stolonifera - Cornouiller stolonifère - Dogwood Floraison blanche en juin. Fruits bleutés. Croissance vigoureuse. Peu exigeant quant au sol. Utile pour stabiliser les talus abrupts.	2	1,50	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Ilex verticillata - Houx verticillé - Winterberry Feuillage dense et vert foncé. Produit des fruits rouges persistant jusqu'au début de l'hiver.	2-3	1,50	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Myrica gale - Myrique baumier Arbuste par excellence pour stabiliser les berges. Feuillage vert bleuté et croissance compacte. Supporte les sols pauvres, acides et sablonneux.	1,20	1,20	Soleil ou mi-ombre	Humide
Parthenocissus quinquefolia - Vigne vierge Plante grimpante ou rampante parfaite pour couvrir les murets. Fruits bleus appréciés des oiseaux.	grimpante ou rampante	1,50	Soleil ou ombre	Semi-humide ou sec
Rosa blanda - Rosier inerme - Rough Rose Fleurs roses en juin et fruits rouges persistant l'hiver. Branches sans épines. Supporte les sols pauvres et sablonneux.	1,50	1,20	Soleil ou mi-ombre	Semi-humide ou sec
Rosa nitida - Rosier brillant - Shining Rose Fleurs roses en juillet, fruits rouges persistant l'hiver.	1,50	1,20	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide

Herbacées vivaces				
Aster puniceus - Aster ponceau - Red-stalked Aster : Fleurs bleues à la fin de l'été.	1,50	0,60	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Calamagrostis canadensis - Foin bleu - Canada Reed-Grass Épis persistant de juillet à octobre. Supporte les lieux inondés temporairement.	1,20	0,40	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Eupatorium maculatum - Eupatoire maculé - Joe-Pye Weed Larges fleurs rose en juillet	1,50	0,75	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Iris versicolor - Iris versicolore - Blue Flag Fleurs mauves ornées de blanc et de jaune en juin. Peut pousser dans l'eau jusqu'à 10cm de profond.	0,50	0,40	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Rudbeckia laciniata - Rudbeckie laciniée - Cut-leaved Rudbeckia Floraison jaune en août et septembre. Croissance vigoureuse. Très ornementale.	1,50	0,75	Soleil ou mi-ombre	Humide ou semi-humide
Thalictrum pubescens - Pigamon pubescent - Tall Meadow Rue Floraison blanche et abondante en juillet. Excellent dans les endroits ombragés.	1,80	0,60	Soleil ou ombre	Humide ou semi-humide



Municipalité de Montcalm



Le monde municipal par Diane Lachaine

Évaluation foncière : un regroupement de contribuables est en action

Pour plus d'informations allez sur le site internet du regroupement Évaluation Équitable et complétez la pétition en ligne. Si vous voulez que ça change faites le savoir à vos connaissances, ça concerne tout le Québec.

<http://www.evaluation-equitable.ca/>

L'exercice de la démocratie

Le dimanche 1^{er} novembre 2009 c'est jour d'élections dans toutes les municipalités du Québec. Pourrez-vous voter? Oui, si vous êtes inscrit sur la liste électorale, pour les résidents, c'est habituellement le cas puisque la liste est mise à jour par le gouvernement à partir de votre adresse de résidence, mais il faut s'en assurer au cours des jours prévus à cet effet. Pour les propriétaires non-résidents c'est différent, il faut faire une démarche au moins une fois.

Pour s'inscrire sur la liste électorale si vous êtes non résident ?

Vous adressez à la municipalité et demandez de recevoir le formulaire ou me le demander, j'ai en main des formulaires pour la municipalité de Saint-Faustin, et, pour Montcalm, le document est sur le site internet de la municipalité à la page d'accueil <http://www.municipalite.montcalm.qc.ca/fr/accueil/index.html>

Si vous n'avez pas l'internet et que vous voulez le formulaire je vous en imprimerai un avec plaisir. Le fait que la majorité des non-résidents ne s'inscrivent pas peut avoir un impact sur les décisions du conseil.

VOTE POSTAL POUR LES NON DOMICILIÉS SEULEMENT, C'EST LA LOI

C'est fait, lors des prochaines élections municipales du premier novembre 2009 le règlement adopté par l'Assemblée Nationale selon la *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 16 mai 2009, 141e année, no 19A*, permet aux municipalités du Québec d'offrir aux personnes autres que domiciliées, inscrites comme électeur de voter par la poste. À Saint-Faustin-Lac-Carré ce sera possible; à Montcalm c'est à vérifier. Les seules personnes concernées par le vote par correspondance sont les propriétaires non-résidents (règlement sur le vote par correspondance, prévu par la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités L.R.Q.,c.E-2.2, a.582.1 s'applique). Pour s'en prévaloir, il faut être sur la liste électorale et en faire la demande par écrit.

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Cet été le service de l'urbanisme et de l'environnement continue le travail du plan quinquennal comme prévu :

- L'évaluation de l'état de la bande riveraine et l'inventaire des foyers d'érosion sur les propriétés privées ainsi que sur les chemins publics.
- L'inventaire et l'inspection des installations sanitaires.
- Le suivi des dossiers problématiques.

Travaux publics : L'amélioration des chemins prévue au plan quinquennal; des travaux devraient être réalisés cet été sur le Chemin des Lacs vers le nord.

Municipalité de Montcalm

La municipalité de Montcalm a maintenant plus de personnel et des visites seront effectuées au cours de l'été pour assurer le suivi et l'application de la réglementation pour la protection des lacs et cours d'eau. L'an passé un effort de sensibilisation et d'information des riverains a été réalisé. Toutes les propriétés ont été visitées et les propriétaires informés de la réglementation. La municipalité émettra des constats d'infraction en 2009 avec les conséquences que cela implique.

La Municipalité Régionale de Comté des Laurentides <http://www.mrclaurentides.qc.ca/>

Pour les propriétaires de Saint-Faustin-Lac Carré :

Tel. Municipalité: (819) 326-0407

Par courriel : dirgen@citenet.net

Site Internet : <http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/>

Votre conseillère est Diane Lachaine

Courriel diane.lachaine@sympatico.ca tel : (819)-324-2304

Pour les propriétaires de Montcalm :

Site Internet : <http://municipalite.montcalm.qc.ca/>

Tel. Municipalité: (866) 888-2836

Par courriel : mun.demontcalm@qc.aira.com

Votre conseillère est Elaine Hudon (lac Earl)

Son numéro de téléphone est le: (819) 326-5335

Pêche et ensemencement: La saison 2009 démarre en force!



Samedi le 16 mai avait lieu la journée d'ensemencement du lac Caribou. Malgré la pluie, plusieurs familles nous ont prêté main forte pour déverser les belles truites arc-en-ciel dans le lac. Au total, 700 truites de 9 à 12 pouces ainsi que 40 truites de 14 à 21 pouces ont été ensemencées (en 2008, nous avons ensemencé 750 truites de 9 à 11 pouces).

Depuis le début de la saison, la pêche est excellente tant en bateau qu'en lançant du bout du quai. Les truites sont très actives et se nourrissent allégrement d'insectes comme on peut le voir en fin de journée lorsque le lac est calme. La pêche est donc bonne dans toutes les baies du lac. Pour ce qui est de la grosseur des captures, plusieurs pêcheurs ont mentionné avoir attrapé des truites de 14-15 pouces et même une super-truite de 18 pouces a été attrapée par Mr. Michel Bazinet! Il ne fait donc aucun doute que les truites sont aussi mordeuses que l'été dernier au grand bonheur des pêcheurs!

CONSOMMATION DE VOS PRISES: Plusieurs personnes m'ont demandé si la présence d'algues bleues pouvait causer des problèmes au niveau de la consommation de leurs prises. Selon Santé Canada et le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ),

lorsque les fleurs d'eau sont peu abondantes (comme au lac Caribou), il n'y a aucun danger pour la consommation du poisson. S'il y a abondance de fleurs d'eau (ex : une baie entière du lac est envahie d'algues bleues), il faut éviter de consommer les viscères du poisson car les toxines peuvent se loger dans les organes internes. La consommation modérée de la chair (muscle) des poissons ayant séjourné dans de l'eau contaminée par les algues bleues ne pose par ailleurs aucun danger. Une consommation modérée correspond à une portion ou moins par semaine. Vous pouvez obtenir ces informations aux sites internet de Santé Canada et du MAPAQ ou communiquer avec moi pour obtenir plus d'information à ce sujet.

COTISATIONS POUR L'ENSEMENCEMENT DU LAC:
Pour l'année qui vient, la cotisation suggérée sera de \$55 (au lieu de \$50). Cette légère augmentation est requise en raison de l'augmentation du coût des truites. Comme l'année dernière, il sera possible de payer sa cotisation annuelle lors de l'assemblée générale de l'association du lac Caribou qui sera tenue au mois d'août. Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée, vous pouvez aussi me faire parvenir votre cotisation par la poste (voir les coordonnées de ma résidence ci-dessous; libellé le

chèque au nom de Alain Leroux). L'argent recueilli servira à l'ensemencement du printemps suivant.

RÈGLEMENTS SUR LA PÊCHE :

Voici une liste de règles à suivre pour notre zone (zone 9) :

- avoir son permis de pêche provincial en sa possession
- limite de prise = 5 truites arc-en-ciel
- date d'ouverture de la pêche = 24 avril au 13 septembre
- le transport et l'utilisation de poissons appâts vivants sont interdits
- pour plus d'informations, consultez le site du gouvernement: <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/zones/zone-9.asp>

En terminant, je désire vous souhaiter une superbe saison estivale au lac. Profitez bien de la baignade et de nos eaux poissonneuses!

Alain Leroux
Responsable de l'ensemencement
Coordonnées chalet : 19, Chemin du lac Verdure Nord, Montcalm,
Tél. chalet: (819) 326-5155
Tél. domicile: (450) 472-4287
Résidence : 32, 11e Avenue, Deux-Montagnes (Québec), J7R 3P5;
Courriel: alerou@alcor.concordia.c

**VOTRE NOM EST-IL
SUR LA LISE ?**

Membres 2008-2009

Élie Arshoun, Louis Barot et Marcelle Aveline, Michel Bazinet, Marguerite Pronovost, Gilles Beauchamp et Patricia Pojé (rep. Alexandre), Claude Bélanger et Catherine St-Jacques, René Bernard, Pierre Bolduc et Louise Levasseur, Louise Brault (rep. Claire Brault), Jean-Pierre Charrette et Claire Côté, Michel Claveau et Huguette Laurin, Lucie Côté, Suzanne Cournoyer, Éric Cypihot et Martine Côté, Pierre Des Marais II et Ghislaine Lefrançois, Jocelyn Desjardins, Michel Dionne et Nancy Desjardins, Jean-Pierre Dumaine, Lucille et Laurette Dumas, Anne Durand, Casey Giovanna Fazzari, Diana E. Fazzari, Saverio Fazzari, André et Hélène Gaudette, Mario et Ginette Gauvin, Isabelle Germain, Daniel Gervais et Louise Provost, Francine Gervais et Laurent Cartier, André et Suzanne Gonnelville, Dominique Grenier, Michel Lacasse et Louise Bourassa, Diane Lachaine, Sylvie Laviolette, Gisèle D. Laviolette, Jean Lemoine, Michel Lemoine, Jeannine Allen-Léonard, Alain Leroux et Sophie Dubé, Harvey Levenson, Denis Mayers et Nicole Legault, Percy Mayers, Françoise McDonough-Trudel et Gilles Trudel, France Morin-Lemoine, Gary Plaxton et Louise Charlebois, Nathalie Rico et Omar Cherkaoui, Daniel Robert et Diane Roy, Steve Schechter, Marc-André Soublière et Ginette Constantin, Hélène Talbot et Guy-Paul Gagné, Richard Tees et Hélène Mineau, Daniel Théberge et Gilles Tassé, Henry Wininkoff et Caitlin Devlin.

Rien de plus facile !

Comment acquitter sa cotisation pour l'année en cours ?

- ❖ en faisant parvenir votre chèque au montant de 25\$ libellé à l'attention de l'APELC à l'adresse suivante: APELC, 4013, chemin Desjardins, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
- ❖ lors de l'Assemblée générale annuelle du 5 juillet 2008;
- ❖ en contactant Jean-Pierre Dumaine au (819) 324-2304, par courriel: jp.dumaine@sympatico.ca
- ❖ comme plusieurs de nos membres se sont prévalus de l'option d'acquitter la cotisation pour deux ans, il sera toujours possible de le faire cette année au coût de 50\$

**LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC CARIBOU
C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE
VOTRE COTISATION ANNUELLE POUR MOINS DE 50 CENTS PAR SEMAINE**

Devenir membre, c'est contribuer à la sauvegarde et à la santé de notre lac. Votre appui permet aux bénévoles qui vous représentent:

- ❖ de prendre des échantillons d'eau pour les analyses physico-chimiques, disque de Secchi (transparence de l'eau);
- ❖ de vous informer régulièrement des moyens pour protéger notre environnement;
- ❖ de vous représenter auprès des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et Montcalm, de la MRC des Laurentides ainsi que des différents paliers de gouvernement;
- ❖ d'éditer deux parutions par année du Journal l'APELC; un site Internet : www.apelc.net ;
- ❖ une carte de membre du RAL vous donnant droit à des réductions chez des commerçants locaux

Nous transmettre votre adresse courriel, c'est vous assurer d'être rapidement informé des nouvelles et des actions de votre Association.

Vous pouvez nous rejoindre à : info@apelc.net